

Ne pas confondre

La maison de repos
Il s'agit d'un établissement qui peut être public ou privé. Il doit être agréé par la Région (wallonne, bruxelloise, flamande). Ces institutions s'adressent à des personnes de plus de 60 ans qui y résident de façon habituelle. Dans ces maisons de repos, le logement, mais aussi les services collectifs, les aides à la vie journalière et si nécessaire des soins sont organisés.

La maison de repos et de soins
Elle consiste, la plupart du temps, en un certain nombre de lits (de soins) intégrés dans une maison de repos. Ces lits sont réservés à des per-

sonnes fortement dépendantes ne nécessitant plus des soins aigus, mais à l'égard desquelles une garantie d'encadrement supérieur est assurée.
La résidence-services
Elle propose le logement et des prestations proposées à la carte. Cette formule permet de gar-

der une vie indépendante tout en garantissant la mise à disposition de services comme le repas.
Le centre de soins de jour
Il s'agit d'un centre situé au sein d'une maison de repos ou d'une maison de repos et de soins ou

en liaison avec elle, où sont accueillies, pendant la journée, des personnes âgées de soixante ans au moins en perte d'autonomie, qui y bénéficient de soins familiaux et ménagers et, au besoin, d'une prise en charge thérapeutique et sociale.
Le centre de court

séjour
Etablissement d'hébergement, médicalisé ou non, visant à assurer la sécurité matérielle, affective et psychologique des personnes âgées pour une durée de séjour qui peut varier de quelques jours à quelques semaines.
L. SC.



En Wallonie, les normes d'agrément imposent dorénavant des superficies supérieures pour les chambres.
© PHOTO NEWS.

20004782

HENIN

C I N E Y

LES JOURNÉES PARTICULIÈRES

-15%

Sur toutes les collections hiver 2019

OUVERTURE LES DIMANCHES 06/10 ET 13/10 DE 10H À 18H

nt de côté de quoi amortir les frais »

ments et du matériel. Ensuite, en général, dans les structures publiques, le taux d'encadrement par les personnels est supérieur à la moyenne et on va au-delà de ce qui est subventionné par la Région. En outre, un personnel nommé qui est écarté - une femme enceinte par exemple - coûte 200 % (le CPAS a la charge de son salaire et le salaire de la personne qui la remplace) alors que dans le privé, cette femme tomberait sous le coup de la mutuelle.

Ne vaut-il pas mieux soutenir le maintien à domicile des seniors en développant de nouveaux services ?
Toutes les études indiquent effectivement un souhait d'une large part de la population de pouvoir vieillir chez eux. Mais attention, dès que le niveau de dépendance - pour sa mobilité, faire sa toilette, des soins - devient important, il n'est pas du tout sûr que les formules de

soutien à domicile coûtent moins cher que vivre en maison de repos, même s'il y a des aidants proches. Il faut bien se rendre compte que pour une aide familiale, par exemple, l'intervention de la Région wallonne est de 25 à 30 euros pour une heure de prestation.

Votre avis sur la déclaration de politique régionale du nouveau gouvernement vis-à-vis des seniors ?
A la différence des gouvernements en place auparavant, il n'y a pas d'objectifs chiffrés. La coalition précédente avait estimé à 12.000 le nombre de places d'accueil manquantes pour les seniors. Cette fois, les négociateurs, je pense à juste titre, ont décidé que la toute première chose à faire était d'évaluer les besoins. Car aujourd'hui, on peut dire qu'il manque des places, mais personne ne peut affirmer sur une base scientifique qu'il en faut 500 ou qu'il en faut 10.000.

JUSQU'À

GRAND DESTOCKAGE DES ANCIENNES COLLECTIONS -70%

BOSS JACOB COHEN HOGAN LIU-JO MaxMara

AV. SCHLÖGEL, 94 - 5590 CINEY - WWW.HENIN-CINEY.BE - f i

20004509

Les Opticiens Raevens

Une équipe sur mesure à votre écoute. Les dernières tendances optiques et solaires.

Vos appareils auditifs sur RDV au 067 21 26 23

amplifon

50 ANS AVEC VOUS

Rue de Namur 109
1400 Nivelles • 067 21 28 77